

les deux choses. C'était avant qu'il fût question qu'une province refuse de participer au régime.

Nous voici maintenant devant une situation nouvelle, mais on semble oublier la résolution de juillet. M. Lesage a déclaré qu'il ne participerait pas au programme proposé, et si les nouvelles des journaux sont exactes, un ministre du gouvernement aurait déclaré qu'une telle décision le placera, une fois la caisse constituée, dans une situation très peu satisfaisante, soit celle d'un adepte du national socialisme ou du nazisme.

Pour ce qui est de l'Ontario, les ministres se sont réunis et ont eu des pourparlers. Il me semble qu'on devrait nous dire où en sont les choses. Quelle est au juste la situation actuelle? Qu'est-il advenu de la résolution présentée en toute hâte et annoncée à coups de tambour et de clairon. Le clairon ne sonne plus sur le même ton; il semble maintenant bien incertain. M. Lesage a joué son coup de clairon et les autres provinces veulent avoir la chance d'en faire autant. Quelle est la raison de ce grand changement, de cette métamorphose?

Une voix: Encore une fois, on bat en retraite.

Le très hon. M. Diefenbaker: A cet égard, je veux laisser de côté toute incidence politique, mais il y a du vrai dans ce que rappelle l'honorable représentant.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Vu que le chef de l'opposition semble engager un débat sur la question de l'augmentation des pensions de vieillesse, devons-nous comprendre qu'il consent à ce que nous débattions cette question aujourd'hui et que nous irons de l'avant? Autrement, en vertu de quel article de l'ordre du jour le premier ministre prend-il la parole?

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Nous sommes un peu embrouillés aujourd'hui. A-t-il donné son consentement unanime?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le nombre de fois où l'on m'a donné ce titre nous démontre qu'un peu partout, en cette Chambre, on espère que ce ne sera pas long maintenant. L'honorable député s'est levé, apparemment avec la permission de la Chambre, pour demander certains renseignements au sujet des travaux de la Chambre et, si je comprends bien, nous sommes tous convenus d'aborder certains sujets aujourd'hui. A mon avis, le gouvernement nous doit une explication à ce sujet. Pourquoi ce changement? Nous voulons avoir la certitude que, advenant que les deux Chambres soient

d'accord, les chèques de pensions majorées seront expédiés avant le 20 du mois; nous voulons aussi savoir d'où vient cette volte-face. Qu'est-il survenu? Nous avons recommandé que les provinces soient consultées, et maintenant le gouvernement bat en retraite.

Le très hon. M. Pearson (premier ministre): Si le très honorable représentant veut bien consentir à ce que nous passions à l'étude de la résolution, il aura l'explication voulue. On verra par là s'il est sincère.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, un premier ministre qui a fait tant de volte-face ces derniers mois ne devrait pas parler de sincérité.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit opportun pour le moment d'étudier les raisons pour lesquelles le gouvernement a changé d'avis. Ce qui importe, c'est que le gouvernement ait exprimé son intention de présenter la mesure législative visant à accorder aux vieillards qui reçoivent une pension une augmentation de \$10 par mois. En ce qui nous concerne, au lieu de ressasser les mêmes idées, nous sommes tout disposés à approuver la présentation immédiate de cette résolution et je suis d'avis que le chef de l'opposition, en brouillant les traces comme il le fait, ne sert pas beaucoup la cause des bénéficiaires des pensions de vieillesse en dépit de tout l'intérêt qu'il prétend leur porter.

Nous voudrions également que l'on nous renseigne sur le régime de pensions du Canada. Il y a une foule de choses que nous voudrions savoir, mais ce n'est pas à l'appel de l'ordre du jour que nous obtiendrons ces renseignements. Il s'agit pour l'instant de permettre au gouvernement de présenter sa résolution et, une fois que la Chambre se sera formée en comité plénier, nous pourrons poser des questions au ministre et obtenir une déclaration du gouvernement.

J'exhorte les députés à approuver à l'unanimité la présentation de la résolution dès maintenant afin que les bénéficiaires des pensions de vieillesse puissent recevoir leur augmentation le plus tôt possible.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, de même que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), nous croyons qu'il n'est pas nécessaire de discuter très longtemps avant de donner notre accord unanime pour étudier le projet de résolution relatif à l'augmentation de la pension de vieillesse. C'est pourquoi, au nom des membres du Crédit social, je donne ce consentement unanime. Nous acceptons de discuter ce projet immédiatement.